



Région académique
NORMANDIE



**Inspection de l'Éducation Nationale
Circonscription de MAROMME**

13 rue de l'église – 76150 Maromme
Courriel : 0760195z@ac-rouen.fr

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale
à
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les Enseignants des classes de CP

**NOTE N°5 – Janvier 2019
Evaluations CP – Janvier-Février 2019**

Cette note est à communiquer à l'ensemble des enseignants de CP et de CE1 de l'école. Elle est téléchargeable sur le site internet de la circonscription, outil régulièrement mis à jour où vous trouverez ressources administratives et pédagogiques :

Ressources à consulter

[Ressources Eduscol : Evaluer en milieu d'année au CP](http://eduscol.education.fr/cid136874/evaluation-de-milieu-d-annee-au-cp-un-point-d-etape-vers-la-reussite.html)

<http://eduscol.education.fr/cid136874/evaluation-de-milieu-d-annee-au-cp-un-point-d-etape-vers-la-reussite.html>

-> **Retrouvez conseils et vidéos.**

[Ressources pour le CP](#)

[Ressources pour le CE1](#)

Vous avez fait passer des évaluations à vos élèves de CP au début de cette année scolaire. Un deuxième temps d'évaluation est prévu en ce début de deuxième trimestre. Envisagé comme un point d'étape, il a pour but d'apprécier la progression de vos élèves tant en lecture qu'en écriture et en mathématiques. Il doit vous permettre de compléter les observations que vous effectuez régulièrement dans vos classes. L'analyse de ces évaluations ne prendra donc tout son sens qu'en confrontant les résultats de chaque élève avec ceux obtenus lors des évaluations de septembre 2018.

Organisation :

Vous organiserez **la passation de ces évaluations entre le lundi 21 janvier 2019 et le vendredi 8 février 2019**. Cette période, plus longue d'une semaine que celle indiquée dans le livret de l'enseignant, doit vous permettre l'étalement de cette passation sur autant de temps de classe que vous le jugerez nécessaire afin de ne pas surcharger le travail de vos élèves, tout particulièrement pour les exercices mobilisant beaucoup d'attention.

Comme pour les évaluations de début d'année, vous devrez ensuite saisir les productions de vos élèves sur le portail dédié disponible à l'adresse suivante : reperes.cp-ce1.fr. L'ergonomie de saisie ainsi que la disponibilité des serveurs ont normalement été revues et doivent faciliter ces opérations de saisie. Vous pourrez procéder à cette **opération jusqu'au samedi 23 mars 2019**. Vous pourrez, une fois l'intégralité des résultats de vos élèves effectuée, accéder aux résultats individuels en demandant, sur le site reperes.cp-ce1.fr, le lancement des calculs.

Comme vous l'avez fait lors de la première passation, vous communiquerez à chaque parent les résultats de son enfant, ce qui sera un vecteur essentiel pour renforcer les liens entre les familles et l'école. Ces outils sont un point d'appui pour les réflexions en conseils de cycle.

Je vous remercie pour votre implication.

L'Inspectrice de l'Éducation nationale
Valérie Fieffé

*La distribution des livrets est en cours, merci de nous indiquer toutes difficultés de remise.
L'équipe de circonscription et les membres du réseau d'aide sont à votre disposition pour répondre à toute question et vous accompagner.*